

[Étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises - 1^{er} trimestre 2025]

17 845 défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2025 (+4,4 %), Un niveau toujours très élevé mais de nombreux indicateurs basculent déjà au vert

*Depuis 6 mois, le niveau des procédures se stabilise, mais la véritable
décroissance va être difficile à amorcer*

Paris, le 10 avril 2025 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 1^{er} trimestre 2025. Avec 17 845 procédures collectives ouvertes depuis le 1^{er} janvier, le T1 2025 se clôture sur une hausse de 4,4 % des défaillances. Un niveau très élevé mais une faible augmentation confirme le « pic durable » déjà identifié à l'issue du 4^e trimestre 2024. À fin mars 2024, le nombre de procédures bondissait encore de + 29 % et il explosait de + 53 % à fin mars 2023. Depuis 6 mois, le volume des défaillances sur 12 mois glissés s'est stabilisé aux environs de 68 000. Un plateau qui laisserait entrevoir la possibilité d'une décroissance des faillites.

Le bilan reste toujours très lourd pour les plus grandes PME et ETI, portant à 71 000 le nombre d'emplois menacés, soit le niveau le plus haut depuis la crise financière de 2009 (73 000).

- 17 845 défaillances au T1 2025, un niveau bien supérieur à la moyenne des T1 sur 15 ans (15 300).
- Mars retombe sous la barre des 68 000 procédures sur 12 mois, tout juste franchie en janvier et février.
- 64 PME de plus de 100 salariés ont fait défaut ce trimestre (+28 %) ...
- ... 1 sur 5 opère dans le secteur social ou médical.
- Le nombre d'emplois menacés flambe à 71 000, jamais vu depuis la crise de 2009
- L'agriculture, les services informatiques et la restauration sont à la peine.
- Forte hausse des défauts dans les Pays-de-la-Loire et la Corse.

Mais ...

- L'augmentation du nombre de défauts (+4,4 %) est la plus faible depuis 4 ans.
- Les PME de 20 à 100 salariés respirent (-6 %).
- Le bâtiment résiste, le commerce passe au vert.
- Les régions Centre-Val-de-Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont en forte amélioration.

Thierry Millon, Directeur des études Altares : « Ce premier trimestre n'a pas encore permis de voir le nombre des défaillances d'entreprises reculer mais l'orage s'éloigne même si des nuages persistants nous invitent à rester prudents et patients. Comme attendu, la sinistralité entrepreneuriale est circonscrite depuis six mois autour de 68 000 défauts. Une stabilité portée en ce début d'année par les plus petites structures comptant moins de 3 salariés. Les plus grandes, au-delà de 100 salariés, accusent de leur côté une forte dégradation qui pèse lourdement sur l'emploi. Bien que le chiffre global reste très élevé, plusieurs activités passent au vert en particulier dans le B2C.

C'est notamment le cas du commerce de détail d'habillement (-15 %) et, dans son sillage, du commerce de gros de textile-habillement (-19 %) et de sa fabrication (-22 %). La restauration peine en revanche à sortir de l'ornière. Le B2B tente de résister dans l'industrie manufacturière mais est plus en peine dans les services. »

17 845 défaillances au 1^{er} trimestre, un nombre toujours au plus haut

17 845 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025, soit une hausse de 4,4 % par rapport à la même période de 2024. Cette année encore, le volume des faillites ne s'écarte pas encore nettement des 18 000 défauts, plafond historique franchi en 2015. Nous restons très au-dessus de la moyenne des défauts observés au 1^{er} trimestre depuis 15 ans (15 300 en moyenne).

Avec 373 jugements enregistrés ce trimestre, **le nombre de procédures de sauvegarde est en hausse de 6,9 %**. Les **redressements judiciaires (RJ)** sont en hausse rapide de 7 % pour **5 077 jugements prononcés**.

De leur côté, les jugements en **liquidation judiciaire (LJ)** augmentent moins vite (+3,3 %). 12 395 LJ ont été prononcées, soit 69,5 % de l'ensemble des procédures. Un taux de liquidations directes qui retrouve ses valeurs traditionnelles après avoir approché 80 % pendant la période Covid.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} avril de chaque année)

	2021 T1	2022 T1	2023 T1	2024 T1	2025 T1	EVOLUTION T1 2025/24	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	170	220	307	349	373	6,9 %	284
Redressements Judiciaires	1 493	2 188	3 280	4 743	5 077	7,0 %	3 356
Liquidations Judiciaires directes	5 743	7 564	10 730	11 996	12 395	3,3 %	9 686
Total défaillances	7 406	9 972	14 317	17 088	17 845	4,4 %	13 326
Total Emplois menacés	29 940	30 258	59 074	58 700	71 340	+ 12 640	49 860
Emplois menacés par entreprise	4,0	3,0	4,1	3,5	4,0	+0,6	3,7

Une amélioration portée par les microentreprises, alors que les grosses PME-ETI souffrent encore

Les microentreprises de moins de 3 salariés constituent l'essentiel des défauts (72 %). Ce trimestre, elles sont **12 867** à être tombées en défaillance, un nombre en augmentation de seulement 3,6 %.

3 507 TPE de 3 à 9 salariés ont fait défaut en ce début d'année, soit une augmentation de 8,8 %.

Les **PME de 10 à 99 salariés** résistent beaucoup mieux : 1 407 d'entre-elles ont défailli contre **1 394** il y a un an, soit une quasi-stabilité (+0,9 %).

En revanche, **la situation reste très difficile pour les PME-ETI de plus de 100 salariés** : **64** structures ont fait défaut au cours de ce premier trimestre, soit **28 %** de plus qu'un an plus tôt. 14 de ces défauts se situent dans le secteur du social (aide à domicile, action sociale) ou médical (activités hospitalières).

Cette fragilité des plus grandes PME pèse sur l'emploi global menacé : 71 400 postes sont concernés, du jamais vu pour un T1 depuis la crise financière de 2009. Il y en avait alors eu 73 700.

Les activités à destination des consommateurs sont bien orientées, le bâtiment résiste mais les services aux entreprises sont encore malmenés

- **Le commerce de détail comme le commerce de gros passent au vert**

Les commerçants ont pu souffler en ce début d'année. La **vente au détail** (2 131 ; -4 %) et le **commerce interentreprises** (735 ; -3 %) affichent des améliorations sensibles dans de nombreux métiers. Longtemps en première ligne, **l'habillement s'inscrit désormais sur une trajectoire favorable**. Le nombre de magasins en défaut chute de 15 %, soutenant l'activité des grossistes de textile-habillement (-19 %) mais aussi de la manufacture (-22 %).

Le commerce du **bricolage et équipement du foyer** bascule légèrement dans le vert (-1 %) loin de l'envolée des défauts enregistrée un an plus tôt (+62 %). Cette performance est portée par le meuble qui résiste enfin après de longs mois sous tension.

Le secteur des **sports et loisirs** en revanche est lourdement touché (+42 %), particulièrement dans la vente d'articles de sport.

La tendance est également difficile du côté de la **vente & réparation de véhicules** (+8 %).

- **Les métiers de bouche reprennent des couleurs**

Ce premier trimestre 2025, le nombre de défaillances de **boulangeries** est en recul de 3 %, comme pour les **boucheries**.

La **restauration** souffre encore avec une augmentation des défauts de 12 % en restauration à table et 19 % en restauration rapide.

- **Parmi les autres activités de services aux consommateurs, les soins vont mieux**

Après avoir signé un record de défaillances en 2024, **la coiffure** tente de résister (+3 %) tandis que les **instituts de beauté** signent une légère amélioration (-1 %).

Parmi les autres activités destinées aux consommateurs, celles relatives à la **pratique du sport**, notamment les clubs, restent bien orientées. En revanche, la **formation continue** pour adulte (+15 %) et les **auto-écoles** (+24 %) sont en difficulté.

Les activités **santé humaine et action sociale** (+11 %) restent fragilisées chez les grands acteurs comme chez les plus petits. Ainsi, si le nombre de défauts est peu important, il augmente sensiblement chez les **médecins** généralistes (+27 %), **infirmiers** (+25 %) ou **ambulanciers** (+110 %). Dans l'action sociale, la situation est également tendue dans l'accueil de **jeunes enfants** (+75 %) tout comme dans l'hébergement social pour **personnes âgées** (+56 %).

- **La construction tient avec plusieurs activités dans le vert !**

Affecté par la crise de l'immobilier depuis plusieurs trimestres, le **secteur de la construction** (+2 %) donne des signes de rebond dans quelques branches en ce début d'année.

C'est le cas du bâtiment. Le **second œuvre** est encore légèrement en dégradation (+2 %) en dépit d'une amélioration dans les travaux **d'installation électrique** (-3 %) qui ne compense pas la mauvaise tendance observée notamment en **plâtrerie** (+17 %).

Le gros œuvre est à l'équilibre grâce à une belle performance dans la **construction de maisons individuelles** (-14 %) tandis que la **maçonnerie générale** reste dans le rouge (+5 %).

La **promotion immobilière** reste dans une dynamique de fragilité (+21 %) mais ce sont davantage des défaillances de supports de programmes que d'acteurs de la promotion immobilière de logements. En illustration de l'accalmie naissante dans l'immobilier, le nombre de défauts **d'agences immobilières** recule de 17 % après avoir atteint en 2024 son niveau le plus haut depuis l'été 2009.

En revanche, un point de tension est observé dans les **travaux publics** où les défaillances augmentent de 13 %.

- **Dans le B2B, les services aux entreprises sont à la peine, l'industrie manufacturière résiste**

Dans les services aux entreprises (+8 %), la **sécurité privée** dérape de 40 %, les services **informatiques** de 24 %, le **conseil** en communication et gestion de 20 % et le **nettoyage de bâtiments** de 14%.

L'**industrie manufacturière** (+5 %) est proche de la tendance globale (+4 %). Une évolution qui masque de fortes disparités. Le nombre de défauts s'envole dans l'activité **bois, matériaux de construction** (+28 %) et plus encore celle de **l'énergie, eau, environnement** (+70 %), en particulier la récupération de déchets. En **métallurgie-mécanique** (+11 %), la mécanique industrielle contient l'évolution des défaillances. A l'inverse, outre la fabrication de **textile-habillement** (-22 %), **l'imprimerie** est également dans le vert (-10 %) comme les **activités de maintenance** (-9 %).

Le **transport** prend une meilleure trajectoire ce premier trimestre. Le **transport routier de marchandises** est dans le vert (-4 %) tiré par le fret interurbains (-14 %) alors que celui de proximité est plus en difficulté (+10 %). Le **transport routier de voyageurs** est moins favorablement orienté (+20 %), particulièrement chez les taxis (+21 %).

- **L'agriculture, en difficulté, peine à inverser la tendance**

Les activités de **cultures** semblent globalement bien résister (+3 %) en dépit de tensions toujours très fortes en **viticulture** (+75 %).

L'élevage, en revanche, est sévèrement orienté (+29 %) et plus particulièrement pour celui des vaches laitières (+53 %).

Sans céder à la panique, il faudra suivre de près la tectonique des marchés !!

Thierry Millon conclut : « Dans un contexte politique, économique et géopolitique déjà compliqué, les annonces du président américain troublent davantage les perspectives économiques. S'il est trop tôt pour en mesurer précisément les effets, il demeure que cette guerre commerciale va contraindre les dirigeants à devoir corriger leurs prévisions de revenus, d'investissement, d'emploi et donc de performance financière. La supply chain va être challengée et les trésoreries très sollicitées. La gestion du cash avait sonné comme une évidence depuis la Covid et la hausse des taux, il va falloir pourtant redoubler d'efforts sur cette question pour tenir et sécuriser sa croissance.

Depuis quelques mois, le volume des défaillances se stabilise à un niveau très élevé ; c'est aussi le cas des retards de paiement calculés par Altares qui, après s'être rapidement allongés de 2 jours en 2024, semblaient pouvoir se maintenir autour de 14 jours. Un déclin progressif des retards et cessations de paiement était donc envisageable pour 2025. Mais sans encore complètement renoncer à cet espoir, le contexte international change la donne. Le risque commercial interentreprises comme le risque pays remontent en haut de la pile. Dans le même temps, il va falloir trouver de nouveaux partenaires d'affaires fiables pour pallier la perte possible de certains contrats. Cette tectonique des marchés pourrait alors renforcer la concurrence, renchérir les achats et dégrader les marges. »

Retrouvez en annexe le détail des défaillances d'entreprises en région

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 1^{er} trimestre 2025 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares | www.altares.com

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

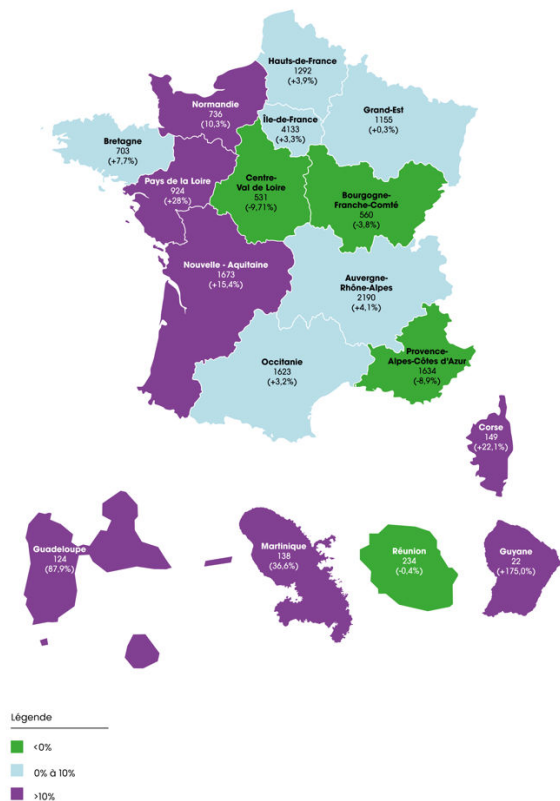
Contacts presse | Agence CorioLink

Loréane Cabezuelo – 07 86 80 45 26 – loreane.cabezuelo@coriolink.com

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – urielle.dutartre@coriolink.com

ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2025 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances par région au 1^{er} trimestre 2025



La Corse et les Pays de la Loire sont les plus lourdement touchés

La **Corse** approche les 150 défauts, un nombre en augmentation de 22 % par rapport à fin mars 2024. La dégradation est nettement marquée en **Haute-Corse** (+52 %) qui compte désormais plus de défaillances que la **Corse-du-Sud** qui, elle, parvient à en stabiliser le nombre.

Les **Pays de la Loire** font encore moins bien avec une augmentation de 28 % (924 procédures). L'évolution est très rapide en **Maine-et-Loire** (+50 %), **Loire-Atlantique** (+31 %) et **Vendée** (+23 %). La **Mayenne** résiste mieux (+7 %) et la **Sarthe** passe au vert (-3 %).

La Nouvelle Aquitaine, la Normandie et la Bretagne se placent au-delà de la tendance nationale

En **Nouvelle-Aquitaine** (1 673 ; +15 %), près de la moitié des départements s'écarte peu ou pas de la moyenne régionale. C'est le cas notamment de la **Gironde** (+13 %) qui concentre le tiers des défauts de la région. En revanche, la **Creuse** (+62 %), les **Landes** (+52%), les **Deux-Sèvres** (+31 %) et la **Charente-Maritime** (+23 %) s'en éloignent davantage. Les **Pyrénées-Atlantiques** (+7 %), la **Charente** (+8 %) et la **Dordogne** sont les meilleurs élèves.

La **Normandie** (736 ; +10 %) présente des trajectoires départementales très disparates. La **Seine-Maritime** (+30 %) est sévèrement touchée et l'**Orne** est au-dessus à la moyenne régionale (+15 %). A l'inverse, la **Manche** (-15 %) et le **Calvados** (-2 %) performant. L'**Eure** (+5 %) se place tout proche de la tendance nationale (+4 %).

En **Bretagne** (703 ; +8 %), seul l'**Ille-et-Vilaine** (-13 %) passe au vert. Le **Morbihan** (+10 %) et surtout le **Finistère** (+23 %) ainsi que les **Côtes-d'Armor** sont sous tension.

Quatre régions se situent juste en-dessous la moyenne nationale

La région **Auvergne-Rhône-Alpes** (2 190 ; +4 %) offre également des tendances départementales très variables. La **Haute-Loire** (+23 %), le **Rhône** (+22 %), la **Savoie** (+18 %) et l'**Ain** (+17 %) enregistrent de fortes augmentations en ce début d'année 2025. Au contraire, l'**Allier** (-16 %), l'**Ardèche** (-16 %), le **Puy-de-Dôme** (-7 %) et le **Cantal** (-4 %) parviennent à faire reculer les défaillances d'entreprises. La **Loire** (+1 %), l'**Isère** (+2 %) et la **Drôme** (+5 %) tentent de faire front.

En **Hauts-de-France** (1 292 ; +4 %), la **Somme** dérape fortement (+49 %). L'**Aisne** (+16 %) est également en difficulté tandis que l'**Oise** (+9 %) et le **Pas-de-Calais** (+8 %) peinent à résister. Seul le **Nord** connaît un recul des défaillances (-7 %) après deux années difficiles.

L'Île-de-France (4133 ; +3 %), qui concentre le quart des défaillances nationales, influence « favorablement » la moyenne globale. La tendance régionale est tirée par les bons chiffres du **Val-de-Marne** (-18%) et de la **Seine-et-Marne** (-3 %). Les **Yvelines** (0 %), les **Hauts-de-Seine** (+2 %) et la **Seine-Saint-Denis** (+4 %) confortent la moyenne francilienne. Le **Val-d'Oise** (+7 %) et **Paris** (+8 %) résistent plus difficilement mais c'est en **Essonne** que le premier trimestre a été le plus délicat (+33 %).

En Occitanie (1623 ; +3 %), les évolutions sont très variables d'un département à l'autre. Les **Hautes-Pyrénées** (-36 %), le **Tarn-et-Garonne** (-22 %), la **Lozère** (-22 %), l'**Aveyron** (-11 %), le **Gard** (-6 %) et la **Haute-Garonne** (-5 %) basculent dans le vert. A l'inverse, l'**Ariège** (+44 %) mais aussi le **Lot** (+19 %) et l'**Hérault** (+18%) voire l'**Aude** (+14 %) sont nettement dans le rouge.

Quatre régions métropolitaines connaissent un recul ou une stabilisation des défauts

Dans le **Grand-Est** (1 155 ; 0 %), les tendances sont favorables pour la **Meuse** (-37 %), les **Ardennes** (-23 %), le **Haut-Rhin** (-10 %) et la **Marne** (-7 %). A contrario, la trajectoire est plus délicate pour l'**Aube** (+18 %) et la **Haute-Marne** (+13 %). Les autres départements tombent sous les +10 %.

En **Bourgogne-Franche-Comté** (560 ; -4 %) seuls trois départements sont dans le rouge : la **Nièvre** (+21 %), le Territoire de **Belfort** (+10 %) et dans une moindre mesure la **Saône-et-Loire** (+4 %). Tous les autres départements enregistrent un repli des défauts, notamment le **Doubs** (-16 %) et l'**Yonne** (-11 %).

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1634 ; -8 %) enregistre un bon premier trimestre, exception faite pour le **Vaucluse** (+15 %). Tous les départements connaissent un recul des défauts, en particulier le **Var** (-17 %).

Le Centre-Val-de-Loire (531 ; -10%) offre la meilleure performance régionale. Tous les départements portent la tendance régionale à l'exception de l'**Indre-et-Loire** (+9 %). L'**Eure-et-Loir** (-14 %), le **Loir-et-Cher** (-19 %) et **Loiret** (-21 %) forment le podium.

Les territoires ultramarins sont en difficulté, seule la Réunion résiste

En **Guyane**, le nombre de défaillances d'entreprises, quoique faible (22), a quasiment triplé sur un an (+175 %), en comparaison d'un très bon premier trimestre 2024. En **Guadeloupe**, le chiffre a presque doublé (124 ; +88 %). La **Martinique** (138 ; +37 %) est également sévèrement touchée. Seule la **Réunion** fait figure d'exception en parvenant à maintenir son niveau de défauts à 134.